



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1405
3 June 2021

FRENCH
Original: ENGLISH

1318^e séance plénière

Journal n° 1318 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1405
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE
DE L'OSCE DE 2021

(20 et 21 septembre 2021, via Zoom)

Le Conseil permanent,

Rappelant le document PC.DD/9/21 du 31 mai 2021 sur les dates et le lieu de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2021 devant se tenir via Zoom les 20 et 21 septembre 2021,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération,

Se félicitant de l'offre de la Thaïlande d'accueillir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2021,

Décide de faire porter la Conférence sur le thème « Réponses communes aux défis émergents à la promotion de la sécurité globale » ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE
DE 2021 SUR LES RÉPONSES COMMUNES AUX DÉFIS ÉMERGENTS
A LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ GLOBALE**

20 et 21 septembre 2021, via Zoom

**Coorganisée par le Ministère thaïlandais des affaires étrangères, le
Ministère albanais de l'Europe et des affaires étrangères et l'Organisation
pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**

I. Ordre du jour

Lundi 20 septembre 2021

9 h 30 – 10 h 30

Observations liminaires

Allocutions :

- Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande
- Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de l'Albanie
- Représentant de la Présidence de l'OSCE (Suède)
- Représentant de la prochaine Présidence de l'OSCE (Pologne)
- Secrétaire générale de l'OSCE
- Représentants des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération
- Secrétaire général de l'ASEAN

10 h 30 – midi

Séance 1 : Renforcement de la lutte contre la criminalité transnationale organisée : adaptation à l'évolution de la situation

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Réponse aux nouveaux défis posés par la propagation de la Covid-19 pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée
- Édification de communautés résilientes grâce à la coopération entre les parties prenantes pour élaborer des

- mesures préventives et des réponses exhaustives face à la criminalité transnationale organisée
- Renforcement de la confiance et de la sécurité par la promotion des échanges interrégionaux sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée au cœur d'une pandémie mondiale
- Promotion de la participation à part entière, sur un pied d'égalité et constructive des femmes aux efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée

Débat

Midi – 14 heures

Pause-déjeuner

14 heures – 15 h 30

Séance 2 : L'OSCE et le développement durable : renforcement de la coopération économique et environnementale en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Renforcement de la coopération pour mettre fin à la dégradation de l'environnement et à l'utilisation non-durable des ressources naturelles
- Sensibilisation à la lutte contre le changement climatique et son impact sur l'économie et l'environnement et promotion de la coopération en la matière
- Renforcement des partenariats en matière de technologie et d'innovation

Débat

Mardi 21 septembre 2021

9 h 30 – 11 heures

Séance 3 : Droits humains et santé publique : échange de données d'expérience et d'enseignements tirés entre l'Europe et l'Asie

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Renforcement de la coopération et du dialogue pour assurer la promotion des droits humains et la protection de la santé publique
- Protection des droits humains des migrants durant la pandémie de Covid-19

- Rôle des femmes dans le secteur de la santé publique durant la pandémie

Débat

11 heures – midi Observations finales

Midi Fin de la Conférence

II. Participation

Les États participants de l'OSCE sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à y participer et à y contribuer : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants (CEI), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), Conseil de l'Europe, Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR), Forum régional de l'ASEAN (FRA), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Initiative de l'Europe centrale (IEC), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU-DC), ONU-Femmes, Organisation de coopération de Shanghai (OCS), Organisation de coopération économique (OCE), Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Union économique eurasiennne (UEE).

Des représentants des membres du FRA peuvent participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations peuvent également être invités par le pays hôte.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

III. Calendrier et autres modalités d'organisation

La Conférence débutera le 20 septembre 2021 à 9 h 30 (observations liminaires) et s'achèvera le 21 septembre 2021 à midi.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Les Règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les observations liminaires et la séance de clôture seront ouvertes aux médias. La Conférence se tiendra via Zoom. La langue de travail sera l'anglais.